



Place de la Liberté
83210 LA FARLEDE

ARRETE N°270 PM/2020

Portant sur la Fermeture temporaire de l'aire de jeux à la Médiathèque

Nous, **Raymond ABRINES**, Maire de la ville de LA FARLEDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la route, notamment les articles R110-1, R411-1 à R 411-8,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du **17/09/2020** de Fabrice RICARD des Services Techniques, en vue de fermer temporairement l'**aire de jeux à la Médiathèque**, afin d'effectuer des travaux par la **Société URBAVAR**.

Considérant qu'il est nécessaire de fermer temporairement l'aire de jeux à la Médiathèque, afin de faciliter le bon déroulement des travaux.

A R R E T E

Article 1 - En raison des travaux effectués par la Société URBAVAR, l'aire de jeux à la Médiathèque est fermée temporairement.

Article 2 - Cette fermeture temporaire prend effet à compter du **mercredi 23 septembre 2020** pour une durée de **3 semaines**.

Article 3 - La signalisation temporaire, mise en place par le pétitionnaire, sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8).

Article 4 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 - Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à : - Monsieur le D.G.S.
- Monsieur le conseiller municipal délégué à la sécurité
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- **Entreprise URBAVAR**

Fait à La Farlede, le **28 09 2020**


Le Maire
M Raymond ABRINES